

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 17 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Serge VALLOS, Sharon ARSAC, Florian THIBON, Sébastien DUMEZ

Membres absents ou excusés :

Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN

Procurations :

Françoise HERPIN a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Agnès GOLFIER a donné procuration à Elodie EMENT

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a désigné Sharon ARSAC comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

01-21-02-2025 Modification des conditions de rémunération du poste d'adjoint technique correspondant à l'entretien des locaux de la Mairie.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 25 février 2025 et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL
Maire

